

**Commune de LE RHEU**

-----

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**

**Enquête publique unique relative  
à la mise en concordance des cahiers des charges des lotissements Nord, Ouest, 1<sup>er</sup> lotissement  
d'Apigné et 2<sup>ème</sup> lotissement d'Apigné avec les dispositions du PLUi de Rennes Métropole**

-----

Par arrêté municipal n°2022-225 en date du 17/08/2022, Mme la Maire de LE RHEU a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la mise en concordance des cahiers des charges de lotissements Nord, Ouest, 1<sup>er</sup> lotissement d'Apigné et 2<sup>ème</sup> lotissement d'Apigné avec les dispositions du PLUi de Rennes Métropole.

A l'issue de l'enquête publique et après examen des résultats, le conseil municipal de la Ville de Le Rheu sera amené à se prononcer en faveur ou non des projets, éventuellement modifiés, de mise en concordance des quatre cahiers des charges des lotissements avec le PLUi.

A cet effet, M. Gilles LUCAS, géologue en retraite a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête, d'une durée de 30 jours consécutifs, est ouverte du lundi 19 septembre 2022 à 9h00 au mercredi 19 octobre 2022 à 17h00 à la mairie de LE RHEU (Place de la mairie, 35651 Le Rheu CEDEX) aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h, le mardi et le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 13h30 à 18h et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté en mairie ou sur le site internet (<https://www.lerheu.fr/mon-quotidien/urbanisme-amenagement/enquetes-publiques/>). Le public peut également consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à disposition en mairie, les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : [servicestechniques@ville-lerheu.fr](mailto:servicestechniques@ville-lerheu.fr) ou encore les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Le Rheu.

Le commissaire-enquêteur se tient à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de deux permanences en mairie :

- le 19 septembre 2022 de 9h à 12h
- le 19 octobre 2022 de 13h30 à 17h30.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie de Le Rheu.

Toute information concernant le dossier peut être demandée à Madame la Maire de la commune de Le Rheu – Service Urbanisme – Place de la mairie – Tél : 02.99.60.71.31 – mél : [servicestechniques@ville-lerheu.fr](mailto:servicestechniques@ville-lerheu.fr)